

## **La validation des acquis de l'expérience (VAE) bénévole**

### **Une chance pour les associations, une chance pour la reconnaissance sociale et professionnelle des militants associatifs ?**

#### **Introduction**

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) représente en France un changement de culture fondamental. C'est une démarche qui permet d'acquérir un diplôme homologué, par une autre voie que la formation de base ou continue. C'est une reconnaissance, que l'expérience (salarié, non salarié ou bénévole) a la même valeur que des savoirs scientifiques ou académiques.

#### **En quoi consiste la VAE ?**

*Elle permet à toute personne de faire valoir des compétences professionnelles, acquises au cours d'expériences diverses, pour acquérir, partiellement ou entièrement, un titre ou un diplôme homologué, répertorié dans le RNCP, auprès des valideurs (Ministère de l'Education Nationale, des Affaires Sanitaires et Sociales, de la Jeunesse et des Sports, du Travail et de la Cohésion Sociale, de l'Agriculture et de la Forêt, de la Culture, du Conservatoire National des Arts et Métiers, et de l'Enseignement supérieur....) ;*

- C'est une démarche individuelle, qui est complexe, car elle demande un retour sur soi et une capacité de formulation de son expérience de vie, en termes de compétences acquises ;
- La motivation première reste essentiellement liée à un projet professionnel ;
- La première difficulté, surtout pour les bénévoles, sera de prouver l'équivalent de 3 ans d'activité continue ou discontinuée, en rapport avec la finalité du diplôme visé.
- Cependant, la VAE n'est que partielle, si on considère que l'on part de l'ensemble acquis de la personne, la validation se fait, malgré tout, toujours en référence à un titre ou diplôme.

#### **La procédure :**

- Identifier et choisir un titre (parmi près de 15 000, dont 11 000 dans l'enseignement supérieur)
- S'inscrire auprès du valideur concerné
- Remplir un dossier de recevabilité (faire la demande et prouver les 3 années d'expérience)
- Remplir le dossier de demande de VAE : formuler par écrit son expérience, la décrire, décrire les compétences acquises, leur contexte... en lien avec le référentiel métier du diplôme choisi ;
- à ce niveau, si le candidat en ressent le besoin, il peut solliciter un accompagnement, mais celui-ci a un coût (moyen de 700 à 800€), qui peut être pris en charge par un OPCA pour les salariés, ou par la DDTE et l'ANPE pour les demandeurs d'emploi.

Quant aux bénévoles, il n'existe aucune possibilité de prise en charge, aujourd'hui.

- Ensuite, il s'agit de passer devant un jury qui doit prendre en compte le candidat à la VAE au même titre que d'autres candidats. Les modalités de validation sont les mêmes. L'expérience doit bien avoir la même valeur que la formation.
- Eventuellement, le jury peut renvoyer le candidat vers une formation complémentaire ou l'acquisition de certains modules par plus d'expérience.

### **Quelques enjeux pour la vie associative :**

- Mieux faire connaître les vertus formatives de la vie associative. En effet, le monde associatif, par sa capacité à anticiper, depuis plus d'un siècle, a permis la création de plusieurs métiers en les expérimentant sur le terrain, pour répondre à des besoins. Or certains sont devenus très difficile d'accès, le système de concours faisant barrière, étant plus basés sur des performances scolaires que sur l'expérience de terrain. Ceci est dommageable dans certaines branches, où l'on voit arriver sur des terrains sensibles, des jeunes diplômés sans aucune expérience, comme les éducateurs spécialisés, et le fossé peut être parfois grand.
- Valoriser l'engagement bénévole, en lui donnant de nouvelles perspectives (offrir une possibilité de reconversion professionnelle en dehors de son champ professionnel) ;
- Donner une nouvelle chance, à des personnes qui ont subi l'échec scolaire et se sont révélées ou réalisées, dans l'action et à travers leur engagement associatif (cf. quartiers en politique de la ville)
- Répondre aux besoins de qualifications dans certains champs d'activité soumis à des réglementations strictes, comme les sports à risque...
- Créer plus d'échanges entre le terrain, les valideurs et les jurys, notamment pour faire évoluer des référentiels métiers désuets et en décalage avec les évolutions de la société.

**Extrait d'une [Étude](#) réalisée par la Fonda en 2004**

### **Pour en savoir plus,**

Le Centre associatif Boris Vian organise dans ses locaux  
**Une réunion d'information sur la**  
**VAE Bénévole en direction des associations**  
**Le jeudi 25 octobre 2007 à 18h00**

Intervenante : Muriel KAYSER, Chargée de mission,  
Fonda Rhône-Alpes